

## Mon employeur a surévalué le travail

Par Makemake, le 30/01/2024 à 13:20

Bonjour,

J'ai été recruté il y a quelques mois dans une entreprise nouvellement créée.

Après quelques semaines, je m'aperçois que la cadence est "légère" puis, plus les semaines passent, et plus cela se détériore.

Avec mes collègues, nous en discutons : nous n'avons pas de travail, pas de tâches qui nous sont confiées.

Apparemment, le directeur a clairement surévalué notre charge de travail. De plus, un client a décalé sa commande, nous savons donc qu'avant l'été, nous n'allons avoir que du travail de quelques jours par mois.

Quand nous en avons parlé avec la direction, la réponse a été "il n'y a pas de travail, je ne peux pas vous en inventer".

Je souhaite désormais quitter ce poste dans lequel je dépéris. Je commence à réfléchir à lancer ma propre entreprise et en attendant, je postule ailleurs, mais sans retour pour le moment.

Puis-je démissionner pour un motif légitime?

Merci de votre aide.

Belle journée

Par Marck.ESP, le 30/01/2024 à 13:38

Bonjour et bienvenue

Posez vous cette question vis à vis de l'ARE?

Voici les conditions pour y prétendre en cas de démission.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34991/5?idFicheParent=F89

Par Makemake, le 31/01/2024 à 09:54

Merci, je vais prendre contact en attendant un éventuel retour d'activité!